

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 07 avril 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Jacky PETIT, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE.

Etait absent:////////////////////

Avaient donné pouvoir : Philippe DAUTREMER à Serge LEFEUVRE, Nathalie MARCHAND à Colette FINET, Béatrice REIMUND à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Corinne FOVET ;

Présents : 25 Représentés : 4 votants : 29

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 16 février 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

FINANCES :

- 4) Taux d'imposition 2015
Commune :
- 5) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014
- 6) Affectation du résultat 2014
- 7) Budget primitif 2015
Pompes funèbres
- 8) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014
- 9) Affectation du résultat 2014
- 10) Budget primitif 2015
Régie de transports
- 11) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014
- 12) Affectation du résultat 2014
- 13) Budget primitif 2015

- 14) Subvention exceptionnelle à l'école maternelle Louis Prot
- 15) Subvention à l'association Picardie Togo
- 16) Subvention au comité d'œuvres sociales du personnel communal pour cotisation CNAS 2015
- 17) Contrat logiciel ILOÏSE

- 18) Convention simplifiée de formation professionnelle continue AXN relative au logiciel ILOÏSE
- 19) Convention de la maison géante soft
- 20) Convention relative au mandat de délégation de la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E)
- 21) T.L.P.E : Module de facturation PESV2 – Société REFPAC- GPAC
- 22) Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Longueau
- 23) Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle des Aînés du 27 juin 2015
- 24) Proposition de spectacle le 21 mai 2015 pour la maison des séniors
- 25) CLAE Maternel Anne Frank : séjour aux « Ateliers du Val de Selle »
- 26) Participation du syndicat scolaire de Glisy et Blangy-Tronville (SISCO) pour le transport scolaire des écoles maternelles et ALSH
- 27) Droit d'initiative

En ouverture du conseil municipal, Monsieur FILIPIAK, Président du Comité de jumelage Européen de la ville de Longueau (C.J.E.V.L) présente les Rencontres Européennes Gastronomiques et Artisanales de Longueau (REGAL) qui auront lieu les 09 et 10 mai 2015 au Parcours Sportif Jacky Minot.

1) Compte rendu du 16 février 2015 :

Madame FINET signale :

Une erreur dans le compte rendu : Monsieur Serge Blanchet a donné procuration à Monsieur Éric Maquet et non à Monsieur Régis RICHARD ;

Une erreur dans la note de synthèse n°26, il faut lire 14 953€ et non 149 653€. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du Secrétaire de séance :

Madame Sophie Lefeuvre est désignée secrétaire de séance.

3) Communication du Maire :

Madame le Maire n'a pas de communication à faire.

4) Taux d'imposition 2015 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les taux suivants de fiscalité locale directe pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation	19,78%
Taxe sur le foncier bâti	29,82%
Taxe sur le foncier non bâti	50,81%
Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 2.528.272€.	

Monsieur LEFEUVRE signale que le taux des trois taxes n'a pas augmenté depuis 2008.

Monsieur RICHARD précise que les bases augmentent, donc indirectement les impôts augmentent.

Monsieur HERNOUT indique, qu'en France, beaucoup de communes augmentent les taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité.

5) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014 :

Madame Colette FINET sort de la salle pour le vote du compte administratif 2014. Monsieur Serge LEFEUVRE, premier Adjoint au Maire, procède au vote.

Le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014, sont adoptés, tels qu'ils sont présentés, par 20 voix pour et huit abstentions.

Madame BOULET indique qu'heureusement que l'excédent de fonctionnement 2013 est confortable.

Madame FINET rappelle que l'Etat se désengage de plus en plus avec la baisse importante des dotations, mais qu'en parallèle, il impose des dépenses obligatoires (rythmes scolaires, accessibilité, nouveaux logiciels...).

Monsieur BELIN ajoute qu'en termes de régulation, l'année a été bien gérée.

6) Affectation du résultat 2014

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTIS- SEMENT	271 757.28 €	//////////	-669 327.88 €	94 657.19€	-94 657.19 €	-492 227.79€
FONCTION- NEMENT	708 876.58 €	34 857.00 €	280 400.42 €			954 420.00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	954 420.00€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	492 227.79€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	462 192.21€
Total affecté au c/1068	492 227.79€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
INVESTISSEMENT Résultat à reporter au BP D001 Déficit C001 Excédent D001	397 570.60€

Adopté par 22 voix pour, 07 voix contre.

7) Budget primitif 2015 Commune :

Le budget primitif 2015, tel qu'il est présenté, est adopté par 22 voix pour et 07 abstentions. Concernant les REGAL 2015, Monsieur RICHARD demande pourquoi la Commune ne verse pas qu'au regard des devis, car la somme peut être moindre.

Madame FINET précise que les 50 000€ sont une prévision, la commune paie en regard des factures réelles.

Monsieur RICHARD demande si le personnel et le matériel sont pris en compte dans les 50 000€.
Madame FINET répond que non.

Monsieur ASSIM signale que les frais de télécommunications sont élevés.

Madame FINET précise que ces frais concernent toutes les structures. Elle rappelle également que les charges de personnel se stabilisent bien que la volonté politique soit de développer les services.

Madame BOULET pense qu'il y avait une convention avec l'APREMIS sur les logements d'urgence qui prévoyait des versements de loyers à la commune. Les services vont vérifier.

8) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014 Pompes Funèbres :

Madame Colette FINET sort de la salle pour le vote du Compte Administratif 2014. Monsieur Serge LEFEUVRE procède au vote.

Le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014 tels qu'ils sont présentés, sont adoptés par 28 voix pour.

9) Affectation du résultat 2015 pompes funèbres :

Le Conseil municipal a constaté un résultat de clôture au 31/12/14 qui fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de8 954.64€

Soit un résultat global de clôture de8 954.64€

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002 Excédent de fonctionnement reporté..... 8 954.64€

Adopté à l'unanimité.

10) Budget primitif 2015 pompes funèbres :

Les documents n'ayant pas été transmis, le conseil municipal ne peut statuer sur le budget primitif pompes funèbres 2015.

11) Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014 régie de transports :

Monsieur Marc HERNOUT, président de la régie de transport sort de la salle pour le vote du Compte administratif 2014.

Madame Colette FINET procède au vote.

Le compte administratif 2014 et le compte de gestion 2014, tels qu'ils sont présentés, sont adoptés par 28 voix.

12) Affectation du résultat 2014 régie de transports :

Le Conseil Municipal a constaté un résultat de clôture au 31/12/14 qui fait état :

- D'un excédent de fonctionnement de.....11 993.42€

- D'un excédent d'investissement de 254 080.71€

Soit un résultat global de clôture de266 014.13€

Le résultat de fonctionnement est affecté de la manière suivante :

Article 002 Excédent de fonctionnement reporté.....11 993.42€

Le résultat d'investissement est maintenu à l'article 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (en recettes d'investissement) pour 254 080.71€.

Adopté à l'unanimité.

13) Budget primitif 2015 régie de transports :

Le budget primitif 2015, tel qu'il est présenté, est adopté à l'unanimité.

14) Subvention exceptionnelle à l'école maternelle Louis Prot :

Une subvention exceptionnelle de 800€ sera versée à la coopérative de l'école maternelle Louis Prot pour l'organisation d'un voyage au parc du Marquenterre le 11 juin 2015 et au zoo de Vincennes le 16 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

15) Subvention à l'association Picardie Togo :

Une subvention d'un montant de 240,00 €, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, sera versée à l'association PICARDIE TOGO, représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel.

Une subvention de 1000€ sera versée à l'association PICARDIE TOGO représentée par Monsieur SOURDIAUX Daniel, pour acheminer un container.

Adopté à l'unanimité.

16) Subvention au Comité d'œuvres sociales du personnel communal pour cotisation CNAS 2015 :

Une subvention de 27 819,13€ est attribuée au Comité d'œuvres Sociales du Personnel Communal de Longueau, représenté par Monsieur JOLY Jean-Michel, dont le siège social est situé en Mairie de Longueau.

Adopté à l'unanimité.

17) Contrat logiciel ILOÏSE :

Le contrat ILOÏSE présenté par la société AXN INFORMATIQUE, à 41800 MONTOIRE est accepté pour un montant T.T.C. de 5 631.20€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué est autorisé à signer le contrat ILOÏSE.

Adopté à l'unanimité.

18) Convention simplifiée de formation professionnelle continue AXN relative au logiciel ILOÏSE :

La convention simplifiée de formation professionnelle continue présentée par la société AXN INFORMATIQUE, à 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR est acceptée.

Madame le Maire à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention simplifiée de formation professionnelle continue présentée par la société AXN INFORMATIQUE.

Adopté à l'unanimité.

19) Convention de la maison géante soft :

La convention « de la maison géante soft » présentée par l'association ALEP, 19 rue des Pimpelines 27220 Saint Laurent des Bois, est acceptée pour un montant de 2090€ T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

20) Convention relative au mandat de délégation de la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.P.L.E) :

La convention de mandat de délégation de la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure, présentée par la société REFPAC-GPAC, 270 boulevard Clémenceau, 59700 MARCQ EN BAROEUIL est acceptée pour une durée de 36 mois. La commune s'engage à verser un loyer mensuel à terme échu de 838€ H.T.

Adopté par 22 voix pour et 07 abstentions.

Madame FINET rappelle qu'en 2002 la convention de délégation s'élevait à 645€ HT. Or, la nouvelle réglementation, avec un envoi de documents en plus grand nombre oblige la société à réévaluer à la hausse son loyer, soit pour un montant de 838€ HT.

21) T.L.P.E : Module de facturation PESV2 – Société REFPAC-GPAC :

Le Conseil municipal décide la participation financière de la commune à hauteur de 1000€ pour permettre à la société REFPAC-GPAC de procéder à un développement spécifique complémentaire de leurs logiciels.

Adopté par 22 voix pour et 07 abstentions.

22) Convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Longueau :

Le Conseil municipal décide la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Longueau. Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Longueau, avec le Préfet du Département.

Adopté à l'unanimité.

Madame FINET précise que l'Etat est susceptible de subventionner la dépense.

23) Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle des Aînés du 27 juin 2015

La SARL SICALINES, représentée par Madame Stéphanie CARPENTIER, 95 rue des 4 Lemaire à Amiens, est retenue pour assurer le spectacle « BISOU 2 » qui sera présenté aux Aînés le samedi 27 juin 2015 pour un montant de 2289.35 euros T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

24) Proposition de spectacle le 21 mai 2015 pour la maison des seniors :

La proposition de spectacle intitulé « Nikolas magicien Close-up », présentée par la société CréativEvent, 100 rue Louis Blanc, Bâtiment Helsinki 60160 MONTATAIRE, est acceptée pour un montant de 350.00€.

Adopté à l'unanimité.

25) CLAE Maternel Anne Frank : séjours aux « Ateliers du Val de Selle » :

La proposition de séjour présentée par les « Ateliers du Val de Selle », 47 route de Loeuilly, 80160 CONTY, pour un montant de 1311€, est acceptée, pour un séjour de quinze enfants et trois encadrants.

Adopté à l'unanimité.

26) Participation du syndicat scolaire de Glisy et Blangy Tronville (SISCO) pour le transport scolaire des écoles maternelles et ALSH :

- Le forfait « écoles », pour les transports des enfants par la régie municipale de transport est fixé à 96 332€.

- Le forfait « CLSH » pour le transport des enfants par la régie municipale de transport est évalué à 14 953€.

- La participation du SISCO pour la mise à disposition du personnel est estimée à 6 454.84€.

Les inscriptions budgétaires primitives 2015 ci-dessus sont confirmées et seront versées à la régie municipale de transport sur présentation du titre de recettes.

Adopté à l'unanimité.

27) Droit d'initiative :

Le contrat présenté par l'Avenir Musical des Cheminots de Longueau, représenté par Monsieur HOUPLAIN Olivier, 03 rue Gallieni LONGUEAU, pour la participation au REGAL 2015, est accepté pour un montant de 400€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat présenté par l'Avenir Musical des Cheminots de Longueau.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 22H55.

La secrétaire,
Sophie LEFEUVRE